

Différences



DECEMBRE 1990 - N° 111 - 10F

E D I T O

LECTEURS

La nouvelle formule de *Différences* lancée au mois de janvier 1989 a fait ses preuves. Elle pourrait ne pas être déficitaire financièrement selon les premiers éléments comptables du bilan en cours. Elle satisfait les lecteurs, adhérents ou non du MRAP, qui trouvent dans les numéros spéciaux un panorama pluraliste et de qualité concernant les questions sur lesquelles de nouvelles réflexions doivent s'opérer. Nous avons offert à nos lecteurs des sujets de choix : la révolution française, l'Europe, l'identité, l'apartheid, l'extrême droite, l'immigration et la Ville. Nous en préparons d'autres.

Mais nous n'avons pas tenu tous les paris. Ce mensuel précisément vous est arrivé trop souvent en retard, avec des informations parfois surannées mais aussi des mini-dossiers et des prospectives conçus pour mettre en commun les repères qu'offrent l'actualité et les analyses du Mouvement.

Une commission diligentée par Alain Callès, secrétaire général adjoint, est actuellement à l'œuvre. Elle compte bien aboutir à des propositions susceptibles de donner au *Différences* mensuel les moyens d'épanouir toutes ses potentialités de communication, d'information, de mise en mémoire utile. Nous comptons mettre en place au plus tôt de nouvelles rubriques, améliorer la périodicité, être plus à l'écoute des demandes des comités locaux et des adhérents.

Pour cela, nous avons besoin de votre confiance, voire de votre bienveillance, sûrement de votre collaboration personnelle ou collective. Nous avons besoin de mieux faire connaître notre titre, d'argent bien sûr, mais aussi d'attention sous forme de suggestions, critiques, informations, réflexions... *Différences* a besoin de vous pour continuer.

Différences

DE NOUMÉA A VAULX-EN-VELIN

LA VIOLENCE DE L'EXCLUSION

Différences peut sembler n'être pas vraiment sur son terrain en consacrant quelques lignes au mouvement lycéen. Ou plutôt aux mouvements lycéens. Apparemment : une lutte de jeunes lycéens, nourrie d'inquiétudes pour l'avenir, de révolte contre les brimades, contre de mauvaises conditions matérielles, contre ceux qui ne les écoutent pas. De plus près, les slogans ont révélé un immense besoin d'être reconnus comme citoyens. On a aussi entendu la sourde mais violente peur de se voir marginaliser socialement dans quelques années. Est-ce un hasard si les luttes lycéennes surviennent quelques jours à peine après les incidents de Vaulx-en-Velin où d'autres jeunes exprimaient différemment les mêmes inquiétudes et le même refus de se voir exclure ?

On a pu noter que l'épicentre lycéen, le « noyau dur », se situait notamment quelque part entre Blanc Mesnil et Saint-Ouen, au cœur de la Seine-Saint-Denis, département où l'exclusion sociale est des plus marquées. Lycéens et enfants des cités savent les liens entre les deux types de situations. La plus dure des violences, c'est à eux qu'on la fait en les excluant de leur avenir à 16 ans.

Les « casseurs » dénoncés par la presse montrent un autre lien – ou le même. Qu'il y ait eu là de « vrais casseurs » ne fait aucun doute mais la lecture des comptes rendus d'audience, des « flags » où ils furent jugés, laisse un goût amer. Chômeurs, laissés pour compte de la formation et de l'école, ils se sont vu assigner des mois de prison pour un pull ou un tapis. Ceux-là, s'ils ne le savaient pas déjà, ont compris que la société est à deux vitesses et qu'ils ne roulent pas sur la bonne file.

« Ouï sont les véritables casseurs que l'on annonçait », s'est écrié un substitut étonné devant deux lycéens de LEP lancés vers le chômage ou les TUC, un ferrailleux et un chômeur, inculpé de « recel de descente de lit » qu'il paiera huit mois ferme. Dur. Durs aussi les mots d'un autre substitut parlant de « hordes de voyous » et de « déchets de basse humanité » devant des jeunes décrits par l'enquête comme de « purs produits des HLM de banlieue ». Produits de l'exclusion – parfois ethnique – aurait été plus juste.

Faut-il dire Gérard Carreyrou, de TF1, s'inquiétant, patelin, de « la forte coloration ethnique de la manifestation », faut-il rappeler les images et commentaires (dé)montrant « Beyrouth-sur-Seine » ?

Avec les violences, l'exclusion de parties toujours plus larges de la population, pour des raisons ethniques, économiques ou sociales, a montré ce qu'elle pouvait secréter de réponses désespérées : à Vaulx-en-Velin, à Paris, à Argenteuil, à Gennevilliers...

La lutte contre les exclusions, dans ces conditions, prend encore plus directement la dimension d'une action pour tenter d'éviter l'éclatement de notre société, son émiettement. Elle devient une action de salubrité publique. Nous le savions déjà. Nous le voici rappelé sèchement.

Sommes-nous ici très loin du racisme ? De l'antiracisme ?

DIFFERENCES N° 110

Tout ce que vous devez savoir sur LA VILLE

avec la participation de François Maspéro, Véronique de Rudder, Michel Noir, Maurice Charrier, Roland Castro, Yves Dauge, Georges Cavallier, Alain Seksig, Saïd Bouziri, Claire Rodier, Robert Pac.

Commandez-le, offrez-le, faites-le connaître.

A Nouméa, les lycéens kanaks sont en grève, certains en grève de la faim. Ils n'ont qu'une revendication : « Que cessent les injustices racistes et discriminatoires subies par les élèves de couleur ». Discriminations sociales, discriminations ethniques, avec au bout, toujours, l'exclusion de l'autre. Paris-Nouméa, le chemin est long, mais la société à deux vitesses s'y reproduit avec la même ténacité.

E N B R E F

■ MONTFERMEIL

Le maire sera traduit devant le tribunal correctionnel de Paris pour discrimination raciale. Ainsi en a décidé la chambre d'accusation de la cour d'Appel. Il était inculpé depuis le 15 décembre 1989 sur plainte de plusieurs associations pour incitation à la haine raciale.

■ RECIF

Le Rassemblement européen contre l'intolérance et le fascisme est né. Il lance une pétition intitulée « Appel aux Français ». Cet appel reprend en exergue les termes du jugement du tribunal de grande instance de Toulon : « Il existe une troublante et essentielle adéquation entre les théories de M. Le Pen et celles des fascistes et des nazis ». Pour toute information: RECIF, 19 rue Ste-Catherine 06000 Nice.

■ MANIF

Plusieurs milliers de personnes ont participé, le 20 octobre dernier, à la manifestation parisienne convoquée contre la présence militaire française dans le Golfe. 75 personnalités et diverses organisations - dont le MRAP - avaient appelé à ce rassemblement.

■ JUIFS A LA MOSQUEE

1700 enfants et adultes juifs ou résistants se sont réfugiés à la Mosquée de Paris entre 1940 et 1944. Un résistant algérien est mort en 1944, les armes à la main, aux portes de ladite mosquée. Ce sont là deux informations peu connues livrées par Derri Berkani dans un documentaire réalisé pour l'émission de FR3, sous le titre « Une résistance oubliée : la Mosquée de Paris, de 40 à 44 ». Y a pas que des foulards en Islam ?

■ RELAXE

Militant de SOS Racisme et instituteur, Patrice Duponchel était poursuivi pour avoir accompagné un étudiant marocain dans ses démarches de régularisation de séjour. Il a été relaxé par le tribunal correctionnel de Perpignan (16 nov.). Mouloud Aounit, SG du MRAP avait, avec H. Désir et J.-P. Munez de la CIMADE, plaidé lors de l'audience en faveur du militant.

J'Y SUIS, J'Y VOTE, ÇA CONTINUE

S'arracher aux sables mouvants de l'opiniocratie et promouvoir une politique locale d'égalité des droits : trois communes ont pris cette option en procédant à la constitution de conseils municipaux associés. Prochain rendez-vous le 12 janvier 1991.

Le 18 novembre dernier, les communautés étrangères de Longjumeau, des Ulis (Essonne) et Vandœuvre (Meurthe et Moselle) ont élu des représentants (douze personnes au total) qui seront associés avec voix consultatives aux travaux des trois conseils municipaux. Le taux de participation a atteint 60,5% à Longjumeau, 80,6% aux Ulis et 79,7% à Vandœuvre. Il semblerait que les villes de Créteil et d'Hérouville-Saint-Clair soient prêtes à faire de même. A l'heure actuelle, une soixantaine de collectifs locaux « J'y suis, j'y vote » existent à travers le pays, dont le rôle est d'impulser la création de conseils associés et de faire progresser l'idée du droit de vote des étrangers, laquelle n'a pas, selon divers sondages, la même hostilité qu'il y a deux ou trois ans. Une rencontre doit avoir lieu le 12 janvier prochain pour faire le bilan de l'action entreprise. Différences en rendra compte dans le cadre d'un dossier spécial consacré à cette question.

Le MRAP se trouve très largement associé à cette campagne qui lie droit de

vote et égalité des droits. En s'appuyant notamment sur l'idée que comme les Français, les conseillers associés gagneraient à être élus pour leur programme en fonction de leurs projets. Dans cette perspective, le CL du MRAP-Ulis a élaboré et envoyé aux candidats un questionnaire qui comporte 9 questions dont celles-ci : 1) Comptez-vous vous battre pour que la situation ségrégative qui vous est faite (sans droit de vote) ne dure pas, et comment mènerez-vous ce combat ? 2) Vous engagez-vous à lutter contre les discriminations en matière d'attribution de logement et pour que les critères d'attribution soient applicables à tous ceux qui résident aux Ulis ? 3) Quelles mesures proposez-vous pour une concrète insertion scolaire de tous les enfants ? 4) Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que le regroupement familial soit accessible à tous ceux qui le désirent ? 5) Comptez-vous intervenir dans l'attribution des aides aux familles en difficulté, leur répartition et le respect des critères ? Le point dans Différences en février. Faites connaître vos expériences, difficultés, points de vue.

A DROITE TOUTE

Certains élus de la Drôme ont beau faire et refaire leurs calculs, ça ne tombe pas juste. En cas d'élection, l'addition RPR-UDF serait mathématiquement insuffisante pour s'imposer. La solution s'impose d'elle-même pour certains responsables de la droite : chasser sur son extrême. Cette bonne parole est venue de Patrick Labeaune, conseiller régional RPR avec ceci : « L'immigration est un fléau pour le développement de notre département », au cours d'une Convention départementale. C'était le 13 octobre dernier à Valence. Plus proche encore de la fange du FN, le secrétaire départemental du RPR, Gabriel Sibeud, a poursuivi, lors de la même réunion, en déclarant : « La France ne peut pas continuer à être la poubelle du tiers-monde » et encore « Quel pays accepterait que des gens, dont les parents et les grands-parents ne parlaient pas le français, soient élus de cette République ? Aucun ! Nous devons être fiers d'être Français et le dire haut et fort. »

Hervé Mariton, conseiller régional UDF, s'est fait, poursa part, huer par l'assemblée lorsqu'il a répondu à la tribune de la même réunion qu'il ne fallait pas « mener une chasse aux immigrés ». Plus timidement, le maire de Montélimar, Thierry Cornillet (UDF) s'est contenté d'une profession de foi : « Je ne serai jamais de ceux qui disent qu'il faut hurler avec les loups. Sur ce sujet, nous avons des différences. » Les faits, comme les additions, sont têtus !

LETTRÉ OUVERTE AU PDG DE THOMSON

Le MRAP a pris connaissance, lors d'une revue de presse, d'un article paru dans le quotidien « L'Humanité », le 14 novembre 1990, selon lequel une de vos filiales sise à Guernesey, la Société Thomson Field Services International, recruterait actuellement du personnel qualifié pour occuper des postes de technicien en armement en Arabie Saoudite.

L'auteur de cet article affirme qu'au cours d'un « entretien d'embauche » avec un représentant de cette Société, il lui a été précisé que l'ambassade saoudienne à Paris étant l'intermédiaire entre votre client, le gouvernement saoudien, et la Thomson, celle-ci procédait à un préexamen minutieux des candidatures, rejetant les dossiers des postulants de religion juive.

Cette pratique, si vous la confirmiez, nous paraît inacceptable de la part d'une grande entreprise française, en ce qu'elle cautionne une discrimination honteuse qui, de surcroît, est sanctionnée sur le territoire national par la Loi du 1er juillet 1972 modifiée.

Nous connaissons le caractère antisémite et obscurantiste du régime saoudien. Au moment où, pour le défendre, des centaines de milliers d'hommes sont à pied d'œuvre au risque d'une sanglante conflagration, ce rappel jette une lumière troublante sur la sincérité de certaines professions de foi en faveur des Droits de l'Homme.

Le MRAP, fervent défenseur de la paix dans le monde, ne sait s'il faut être consterné ou se réjouir qu'une partie de la population française puisse être épargnée par les risques d'un conflit dans le Golfe à raison de sa religion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président-Directeur-Général, à l'expression de ma considération distinguée. (23.11.90)

Mouloud Aounit, SG du MRAP

Droites extrêmes à Nice

Les Niçois sont gatés. Dans le 5ème canton, la salade extrême droite - droite extrême a pris. Au premier tour de la cantonale partielle, Geneviève Assémat-Médecin (la sœur de son exilé de frère et membre du Rassemblement Républicain) arrivait en tête des suffrages avec 26,5% des voix devant Adrienne Franchi, candidate du FN, 25,50%. Le taux de participation était de 36,61%. Niçois, réveillez-vous, la salade risque d'être indigeste.

Solidarité Jeunes

A Strasbourg, six cents élèves du lycée des Pontonniers ont organisé le 23 novembre dernier une chaîne humaine pour demander au préfet d'annuler la mesure d'expulsion qui frappait deux de leurs copains, Sun et Bong Chan Ming. Le préfet du Bas-Rhin a finalement décidé, « à titre exceptionnel », de reporter sa mesure de reconduite à la frontière concernant cette famille originaire de Hong-Kong « pour des raisons humanitaires ». Un contrôle de police avait révélé que Sun et Bong, arrivés en France en 1987 avec un visa de tourisme de 30 jours, n'avaient pas régularisé leur situation.

Carcassonne :

16e para inculpé

Le caporal Emmanuel Bosio, parachutiste du 3e RPIA de Carcassonne, soupçonné d'avoir participé à la ratonade du 17 novembre, a été inculpé le 24 de violences avec arme et préméditation puis écroué. Quinze hommes du même régiment sont déjà inculpés, dont treize en prison. Une cinquantaine de militaires casqués et armés de barres de fer, couteaux et poings américains avaient fait « une descente » dans un quartier immigré de la cité, blessant six personnes.

Femmes battues

Deux millions de femmes subiraient en France des violences conjugales, soit un couple sur dix ! Les premières Assises nationales contre la violence faite aux femmes, organisées à l'initiative de Michèle André, secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes, avaient pour premier objectif de « briser le mur du silence ». Un projet de réforme du Code pénal, visant à aggraver les sanctions en cas de violences commises par le conjoint ou le concubin de la victime, devrait entrer en vigueur, le 1er janvier prochain. De ce fait, et dans des cas particulièrement graves, l'infraction deviendrait un délit et non plus simplement une contravention.

DROITS DE L'HOMME - IRAK

Le 15 novembre, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme a tenu sa réunion plénière à l'Assemblée nationale où le président Laurent Fabius s'est déclaré favorable à une meilleure écoute de la Commission par les organismes parlementaires lors de l'élaboration de textes législatifs mettant en jeu la défense ou l'extension des Droits de l'Homme. La CNCDDH a adopté un « avis » sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire par l'Irak. Après avoir condamné la rétention d'étrangers, les menaces d'utilisation de l'arme chimique et insisté sur « le caractère dramatique de la situation des réfugiés et des personnes déplacées

de toutes nationalités contraintes de fuir l'Irak et le Koweït », la Commission conclut ainsi : « La crise actuelle au Proche-Orient a souligné la complexité et la gravité de toutes les situations d'injustice dans l'ensemble de la région. La Commission nationale consultative des Droits de l'Homme formule l'espoir que le Gouvernement français continuera d'agir sur la scène internationale et en urgence afin que le regain d'autorité des Nations-Unies permette de faire respecter par tous les Etats, sans exception, les règles du droit international, les exigences des droits de l'homme, la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. »

VAULX-EN-VELIN A STRASBOURG

Quarante jeunes de Vaulx-en-Velin ont débarqué au Parlement européen, où ils ont rencontré le président de l'institution, Enrique Baron Crespo. Une résolution a été votée le 22 novembre par les euro-députés, à la quasi-unanimité, hormis l'extrême droite, demandant à la France de faire « toute la lumière » sur la mort, le 6 octobre, de Thomas Claudio. Djida Tazdaït, lyonnaise et député européen, a été à l'initiative de cette résolution qui avait au préalable recueilli la signature de 23 autres parlementaires :

socialistes, communistes, verts et centristes.

MAIRES

Dix maires, appartenant à diverses familles politiques, ont annoncé leur intention de se mobiliser contre le racisme et la xénophobie. Les élus de Strasbourg, Nantes, Grenoble, Bordeaux, Roubaix, Montpellier, Le Mans, Angers, Lyon et Nancy déplorent que racisme et antisémitisme « constituent aujourd'hui un fonds de commerce électoral banal ».

CONFERENCE NATIONALE

Le MRAP a tenu sa conférence nationale statutaire à Nice (1er décembre). La rencontre, qui a regroupé plus de 200 personnes venues de toutes les régions de France, s'est déroulée à l'amphithéâtre Malik Oussekin de la faculté des Lettres. Invités-intervenants : Albert Jacquard, Nora Seni (professeur à l'Institut français d'urbanisme), Cathy Harroudj et Ghislaine Chassine de la municipalité de Vaulx-en-Velin, Joël Mathieu du SNES, Nicolas Sadoul de la Ligue de l'Enseignement, Michèle Guilon (maître de conférence à l'université de Paris I), Philippe Dewitte (rédacteur en chef de la revue « Hommes et Migrations »), René Gallissot (professeur à l'université Paris VIII, Abdel Aïsou, porte-parole de l'association « Mouvement des Beurs civiques ». Il faut y ajouter les interventions des membres de la direction du MRAP ainsi que les débats auxquels ont participé les délégués des comités locaux. Les débats ont été d'une réelle pertinence en abordant notamment la complexe question de la réflexion et de l'action contre le racisme. Peu d'échos dans la presse nationale mais un compte-rendu précis dans notre prochaine édition.

60 SITES : FICHE TECHNIQUE

Pour en savoir plus sur le fonctionnement et l'accompagnement de la convention qui lie, dans le cadre des actions dans les « 60 sites pour l'intégration », le secrétariat général à l'intégration, la délégation interministérielle à la ville et la direction du FAS. Quelques repères.

LES PROJETS, nouveaux ou anciens, peuvent concerner aussi bien l'accueil d'arrivants récents que le renforcement de projets pour tous les publics peu ou mal insérés, jeunes surtout ; ainsi la création de services de proximité : régies de quartiers, groupements d'achats avec les habitants ou encore développement de toutes les occasions de brassage des différentes communautés de la cité : activités culturelles, concours sportifs et toutes opportunités pour changer l'image de ces quartiers.

Par ailleurs, le ministère de la Culture impulsera dès le printemps prochain des événements culturels forts ayant ces sites pour cadres. Les ministères de la Solidarité, de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur étudient les modalités de la mise en place de médiateurs locaux.

LE BUDGET est de 100 millions de francs pour la fin de cette année 90 (dont 80 proviennent du FAS) et autant pour l'année à venir.

FONCTIONNEMENT : les propositions de projets arrêtés par les commissions locales de développement social présidés par les maires sont communiqués aux préfets de départements pour avis et arrêtés par les comités interservices régionaux de développement social urbain. La nature et le montant des projets finançables par le FAS seront statuéés par la CRIPI (Commission régionale pour l'intégration des populations immigrées). Faites connaître à Différences ce qui se passe dans vos villes et quartiers et votre participation.

CHEZ LES PORTUGAIS DE FRANCE

Le premier congrès du Conseil de la Communauté portugaise s'est tenu les 27 et 28 octobre derniers. Un événement passé inaperçu des médias et qui marque pourtant un virage important pour la première communauté étrangère en France. Bilan avec Philippe Rios, président du CCPF (1).

Différences : Sur quels thèmes vos travaux ont-ils porté ?

■ **Philippe Rios :** Nous sommes partis d'un constat : la plupart des Portugais vont rester en France. Dès lors, pour nous, la question essentielle n'est plus celle du retour mais celle de l'inter-intégration et celle de la liberté de circulation, d'échanger, de libre établissement, en France, au Portugal et en Europe. Depuis des années, le mouvement associatif portugais a bougé. En 1975, déjà avec les événements d'avril (chute du régime fasciste de Salazar NDLR). En 1981, en France, avec la reconnaissance du droit d'association pour les étrangers... Tout cela a conduit à des questions, une « crise d'identité »... et à la fin du mythe du retour.

Différences : Avec quelles répercussions sur le travail associatif de la communauté ?

■ **P.R. :** Nous entendons désormais agir sur le Droit commun, à tous les niveaux. Les associations sont en train de prendre conscience qu'il faut former des cadres, travailler avec les autres associations, par exemple sur l'égalité des droits. Pour la première fois, dans nos statuts, est inscrite la lutte contre le racisme. C'est du tout neuf ! De même, la demande du droit de vote, pour les immigrés en France, à toutes les élections, a été votée à l'unanimité.

Différences : C'est dire que le CCPF entend jouer, à sa façon, la carte de l'intégration ?

■ **P.R. :** Nous voulons travailler à l'intégration, ou plutôt à l'inter-intégration, car nous avons à prendre et à donner, à toutes les communautés, dans l'échange, en France, au Portugal, en Europe. Cette intégration, à notre sens, fera la nouvelle société française.

Différences : Et les autorités - françaises et portugaises - quels rapports entretenez-vous aujourd'hui avec elles ?

■ **P.R. :** Nous faire respecter, nous faire entendre. C'est une condition pour que tout cela soit possible. Il y a une véritable conscience au CCPF de vouloir faire ensemble. De l'autre côté, la communauté portugaise n'est pas la courroie de transmission du gouvernement portugais. Pas plus que les autres communautés ne le sont par rapport à leurs pays d'origine.

Différences : Vous parliez de l'Europe, quel est votre point de vue ?

■ **P.R. :** Nous voulons agir pour les droits de tous. Nous refusons un nouveau Mur de Berlin, invisible, entre communautés au plan européen.

Différences : Vouloir agir, en tant que communauté, pour s'intégrer, c'est un langage nouveau du côté des communautés portugaises ?

P.R. : C'est pour nous une priorité : agir pour que nous participions plus et mieux dans l'espace français, en utilisant mieux les dispositifs du droit commun, pas seulement le droit spécifique. Ceci, pour tout : la formation, l'éducation, l'emploi, la protection sociale, l'intégration par l'économique...

Différences : Au risque de perdre votre identité culturelle propre ?

■ **P.R. :** Le développement de la culture portugaise en France, cela marche avec cette volonté d'intégration. Nous voulons développer un véritable espace d'expression culturelle en France. Nous le souhaitons dans le sens du croisement interculturel, mais où les Portugais se fassent entendre au sens large du mot « culture ». Les quatre « F » (Fado, Folklore, Football et Fatima) ont leur valeur mais nous voulons aller plus loin.

Les associations sont en train de prendre conscience qu'il faut travailler avec les autres associations, par exemple sur l'égalité des droits. Pour la première fois, dans nos statuts, est inscrite la lutte contre le racisme. De même, la demande du droit de vote, pour les immigrés en France, à toutes les élections, a été votée à l'unanimité.

Différences : Auriez-vous adopté le point de vue de ceux qui pensent qu'il n'y a plus d'immigrés en France, seulement des peuplements nouveaux ?

■ **P.R. :** Ce qui est sûr, c'est qu'un grand pourcentage d'entre nous veulent participer à l'égalité des droits dans la société de résidence et créer des formes de mobilité entre la France et le Portugal, par un courant constant de va-et-vient, d'échanges économiques, culturelles, artistiques... Cela surgit aujourd'hui dans les mentalités. Les jeunes Portugais veulent mieux s'insérer ici, mais aussi bouger. Ces jeunes, comme les femmes de la communauté, commencent à s'organiser ici. Et c'est bien.

Différences : A votre avis, pourquoi la communauté portugaise est-elle la première à définir collective-

ment une action massive dans le sens de l'intégration ?

■ **P.R. :** La trajectoire des associations portugaises, c'est 50 ans d'histoire. Les sociétés française et portugaise se sont modifiées durant ces années. Les militants associatifs portugais ont donc une histoire qui les entraîne à la réflexion, sur leur situation et sur l'état du monde aujourd'hui. Nous travaillons aussi avec les Portugais d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie, sur les problèmes liés aux rapports avec les autorités portugaises et avec les autorités des pays où ils résident. Les progressistes, les syndicalistes y jouent un certain rôle et leur rencontre a induit une relecture de la situation des Portugais de France.

Différences : Vous avez des liens avec les autres communautés étrangères en France. Quels sont-ils ?

■ **P.R. :** Le CCPF a mis en route l'Association des communautés portugaises en Europe (ACPE) et a joué un rôle très actif à Stockholm, en 1985. Il a participé, avec le CAIF, à la création du Conseil des Associations Immigrées en Europe (CAIE) et développe une relation suivie avec Migreurop. Nous œuvrons également à la mise en place du Forum des Migrants en Europe, dans le cadre de la CEE. Mais la CEE a tendance à vouloir qu'il soit exclusivement non communautaire. Nous souhaitons, au contraire, qu'il regroupe des associations communautaires et non communautaires, voire les associations de solidarité avec l'immigration. C'est là notre position. Nous sommes solidaires, nous ne voulons pas, en tant qu'immigrés de la CEE, être utilisés contre les immigrés non européens !

Différences : On a souvent dit, à ce sujet, que les Portugais étaient bien intégrés en France...

■ **P.R. :** Les autorités françaises et portugaises le disent et le répètent et l'opinion publique le croit assez largement. Mais la situation réelle est autre. Il reste beaucoup de chemin à faire par les uns et les autres pour une intégration réussie. Les Portugais ont construit des réseaux associatifs, culturels, de création d'entreprise et d'autre type, mais dans une forme parallèle, extérieure au dispositif commun et c'est ainsi qu'ils s'en sont souvent sortis. Ils se sont organisés, ce qui a donné à la communauté une sorte d'invisibilité. Aujourd'hui, ces formes d'organisation sont usées. Il y a beaucoup de travail, beaucoup de problèmes. Nous vivons une période de crise d'identité associative et sociale. Nous voulons répondre au nouveau défi d'aujourd'hui et aller de l'avant.

Différences : C'est l'intégration à froid ?

■ **P.R. :** Si l'intégration, c'est l'assimilation, la perte de l'essentiel de l'âme portugaise, non. Mais en termes de réciprocité, d'agir ensemble, c'est une autre histoire. C'est la bonne démarche : dans une dynamique de partenariat, à part entière, de toutes celles et ceux qui vivent et résident en France et en Europe.

Interview réalisée par René François.

(1) CCPF, 92 rue de Clignancourt 75018 Paris

IMMIGRES CREATEURS D'ENTREPRISES

La création d'entreprises par des immigrés n'est pas un phénomène nouveau en France. Néanmoins, une enquête réalisée à l'initiative de la Direction de la Population et des Migrations (1) fait apparaître une croissance nette ces dernières années et une diversification des créneaux dans lesquels on avait l'habitude de retrouver certaines nationalités.

Selon l'enquête en question réalisée par l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles, le nombre de commerçants, artisans et chefs d'entreprises de nationalité étrangère serait passé de 60 000 en 1982 à 90 000 en 1989. Bien qu'il soit impossible de disposer de données statistiques fiables sur les travailleurs indépendants français d'origine étrangère nés en France, on constate les données suivantes :

a) La mutation économique et sociale qui a conduit d'une part à la diminution du salariat et d'autre part à une progression du travail indépendant, induit un développement sans précédent des petites entreprises. Plus de 15% des travailleurs indépendants sont nés à l'étranger et plus de 4% des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, sont de nationalité étrangère.

b) En mai 1989, les noms et prénoms des personnes inscrites à la Chambre des Métiers de Paris représentent 61% des nouvelles entreprises individuelles et 42% des créateurs de SARL.

En ce qui concerne les nationalités, on connaissait l'esprit d'entreprise des Italiens. Aujourd'hui, on constate une poussée spectaculaire d'initiatives provenant de Maghrébins, d'Asiatiques, de Portugais et dans une moindre mesure, de Yougoslaves et de Turcs. Ils expérimentent des secteurs inconnus de leurs parents : tourisme, communication, publicité, audiovisuel, conseil et gestion d'entreprises. On peut penser que le développement récent du secteur associatif et des radios libres leur a ouvert la possibilité de découvrir des activités nouvelles. Il faut également noter l'émergence des immigrés dans les secteurs dits « de pointe » l'informatique et la télématique. L'enquête fait le tour des communautés et des secteurs d'activités. Nous avons retenu deux exemples mal connus.

LES ASIATIQUES

Les Asiatiques de Choisy et de Belleville représentent plus du quart des 200 000 Asiatiques résidant en France. La grande surface Tang Frères appartient à la plus grosse société d'import-export asiatique d'Europe créée en 1976 par une famille chinoise originaire du Laos. En 1989, la clientèle non asiatique est passée de 10 à 40%. Croissance : 25 à 30% par an. 210 employés, dont 20% appartiennent à la famille des dirigeants de la société, 50% sont des réfugiés asiatiques, 30% sont originaires du Mali et du Sri-Lanka. La société sponsorise les manifestations culturelles de diverses associations.

Nombre d'Asiatiques français ou de France font figure de pionniers dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies.

L'enquête conclut que « si la réussite des Asiatiques est rapide, importante et visible, c'est qu'à côté des solidarités familiales, il y a des forces économiques étrangères ou françaises intéressées à développer les échanges euro-asiatiques ».

LES MAGHREBINS

En 1989, 30 000 Maghrébins exercent une activité indépendante dans des secteurs traditionnels : épicerie (« Aller chez l'Arabe » est devenue une formule obligée de certaines villes), boucherie, mais aussi salon de coiffure ou commerce de fleurs.

Ainsi, le « Beur milliardaire de Marseille », Mustapha Slimani, l'est devenu en cherchant à rendre service à la communauté musulmane. Après avoir fait « trente six métiers », et bénéficié d'un petit pécule en héritage, M. Slimani et sa femme se lancent dans une campagne pour que « dans les abattoirs de Marseille, on tue le mouton selon le rite musulman ». Depuis la première

boucherie, la chaîne rayonne dans tout le Sud de la France.

LES GRANDES REUSSITES

Un groupe d'immigrés tunisiens ont créé un club touristique à succès « Aquarius » et d'autres, une compagnie d'aviation « Liberté ». Azzedine Alaïa, figure internationale de la mode parisienne, a débuté en 1957 à Paris, son métier de petit tailleur.

La Fondation 3CI, l'association « Entreprendre » ou d'autres organismes locaux aident les jeunes d'origine étrangère à fonder avec des Français de souche de petites entreprises dans les métiers les plus divers : transport-coursier, gardiennage d'usines, montage d'échafaudage, bureautique, etc...

Il est évident que d'un strict point de vue économique, la présence d'activités françaises au Maghreb, en Asie du Sud-Est ou dans les pays de l'Est, est un enjeu pour la place de la France dans l'Europe à venir. Les immigrés, encore étrangers ou déjà Français, en doute-t-on encore, représentent un atout croissant dans ce sens.

(1) Centre d'information et de documentation, 1 place Fontenoy 75007 Paris. Tél. : 40 56 41 48.

DIFFERENCES EN LIBRAIRIE

Les numéros spéciaux de Différences sont désormais en vente dans les librairies suivantes (d'autres librairies sollicitées n'ont pas au moment où nous mettons sous presse donné leur confirmation) :

- 1er arrondissement
Flammarion 4
Centre Georges Pompidou
Librairie Sciences humaines
(2ème étage)
- 4ème arrondissement
Librairie Epigramme
26, rue St Antoine
- 11ème arrondissement
Librairie Presse
101, rue Oberkampf
- 13ème arrondissement
Flammarion 4
Palais des Congrès
Porte Maillot
- 19ème arrondissement
Cité des sciences et de l'industrie
de la Villette
55, Bld Mac-Donald
- Et en région parisienne
Melun
La porte ouverte
1, rue St-Jacques
77000 Melun

J E M A B O N N E
A D I F F E R E N C E S

NOM PRENOM

ADRESSE

2 formules au choix

Les 10 numéros mensuels et les 4 numéros spéciaux

1 an : 240 Frs 6 mois : 130 Frs
Etudiants, chômeurs, retraités : 150 Frs (1 an) 80 Frs (6 mois)

Les 4 numéros spéciaux uniquement

1 an : 160 Frs

Je joins un chèque de :

à l'ordre de DIFFERENCES, 89 rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11

E N B R E F

■ **ALLEMAGNE.** La police a tiré, lors d'une violente bagarre l'opposant à des militants néo-nazis, le 28 octobre à Leipzig. C'est la seconde fois en deux mois que des coups de feu sont tirés lors de manifestations de ce genre.

■ **AUTRICHE.** Le gouvernement a décidé d'expulser quelque 7 000 réfugiés roumains dont les demandes d'asile ont été rejetées, a annoncé le 13 novembre à Vienne le ministre autrichien de l'Intérieur.

■ **SUISSE.** Plus de 500 tziganes, qui désiraient se rendre à Genève pour rencontrer le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont bloqué le poste-frontière de Weil-am-Rhein, près de Bâle. Devant le refus des douaniers suisses de les laisser passer, ils ont installé des tentes et des feux sur l'autoroute.

■ **BIRMANIE.** 19 centres de détention et de tortures sur le territoire birman, des milliers de gens abattus par les soldats, un climat de terreur : tel est le diagnostic établi par Amnesty international.

■ **ISRAËL.** Le rabbin raciste Meir Kahane a été tué le 5 novembre par un citoyen américain d'origine égyptienne (selon un porte-parole américain des services de l'immigration). Quelques heures après l'annonce du meurtre, deux Palestiniens sexagénaires de Cisjordanie ont été mitraillés sur le pas de leur porte. Le cycle des violences s'arrêtera-t-il un jour ?

■ **ETATS-UNIS.** En Caroline du Nord, les démocrates ont porté plainte contre le candidat ultra-conservateur, Jesse Helms, qui aurait diffusé des cartes postales cotenant des informations mensongères. Ce sénateur, adversaire bien connu des minorités ethniques, y a remporté son quatrième mandat. En Louisiane, un ancien du Ku Klux Klan, David Duke, a mené une campagne dans le style des démonstrations racistes des années 60. Le candidat démocrate a remporté les élections mais le score du candidat raciste est surprenant : 44% des suffrages !

PRAGUE : HELSINKI DES CITOYENS

Jacques Chevassus et Roland Mérieux représentaient le MRAP à l'Assemblée des citoyens tenue à Prague (15 et 16 octobre). Le 21 était publié une Lettre de ladite assemblée aux chefs d'Etats et de gouvernements réunis fin novembre à Paris.

L'acte final de la Conférence d'Helsinki (août 1975) posait les jalons d'une Europe qui avançait vers la "coexistence pacifique", posait les jalons sur la voie du désarmement et de la coopération. La dernière Assemblée de Prague s'inscrit dans cet esprit et surtout dans la volonté de favoriser face et/ou avec les institutions et Etats d'Europe les initiatives à la base, non-gouvernementales, les rencontres entre citoyens (par l'intermédiaire de leurs associations, organisations, mouvements, clubs autogérés). 800 participants provenant de 35 pays ont travaillé sur cinq thèmes jugés prioritaires : dé militarisation et politique de paix ; économie et écologie ; problèmes de nationalisme, structures fédérales et confédérales ; droits de l'homme et droits de minorités ; la société civile et le processus institutionnel d'intégration européenne. Les travaux ont été ouverts par Vaclav Havel, qui fut, avec d'autres animateurs de la Charte (tchécoslovaque) des 77, l'initiateur du projet. Dans la lettre aux représentants réunis à la CSCE, les participants définissent

L'APARTEID EN SURSIS

Le motif de la grève des mineurs du Transvaal mi-octobre laisse sceptique sur le démantèlement de l'apartheid : ils protestaient contre les mesures annoncées par la direction qui sanctionnaient 30 de leurs camarades pour avoir utilisé des installations réservées aux Blancs. Officiellement, « l'apartheid mesquin » est aboli...

En ce qui concerne la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur plusieurs dizaines de meurtres survenus dans les années 70 et 80, le verdict est tombé : les « escadrons de la mort » n'ont pas existé ! Pourtant, le capitaine Dirk Coetzee, actuellement en fuite, a confirmé, il y a quelques mois, avoir été le commandant de ce groupe illégal et violent au sein de la police. « Je crois toujours qu'il a existé un escadron de la mort au sein de la police », a déclaré l'avocat Brian Curran. Car si l'escadron de la mort est officiellement introuvable, les morts, eux, sont bien réels.

sent quelques-uns des termes du défi qui se pose à l'Europe : « Toutes sortes de problèmes, sources de divisions, y compris la pauvreté et le chômage, la dégradation de l'environnement, les conflits sociaux, linguistiques et religieux, l'oppression culturelle, la situation des femmes, le racisme et la xénophobie, le consumérisme, etc ». La stratégie proposée pour répondre à cela : que gouvernements et citoyens travaillent ensemble. « C'est pourquoi, ajoutent-ils, nous avons décidé d'institutionnaliser le processus d'Helsinki par en-bas : la coopération et la consultation entre citoyens, un mois avant que vous n'institutionnalisiez le processus de coopération et de consultation entre gouvernements. Notre but est d'intégrer l'Europe par en bas, de construire une société civile démocratique européenne. »

Rendez-vous est pris pour mars prochain : l'Assemblée se réunira à Grenade, en Espagne, autour du thème "Le dialogue des citoyens de la Méditerranée". Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Nelson Mandela était à Paris le 7 novembre. A sa sortie de l'Elysée, il a qualifié le président français comme « l'un des plus grands amis du peuple sud-africain ».

A propos de la crise du Golfe persique, le responsable de l'ANC a dénoncé « l'hypocrisie » des pays occidentaux qui « envoient des armées » contre l'Irak mais restent « silencieux » à l'égard d'Israël ou des Etats-Unis.

LA HONGRIE EXPULSÉE

Depuis le début octobre, la Hongrie a lancé des opérations de contrôle des clandestins sur son territoire. Des centres de regroupement ont été ouverts. Une seule rafle, au début du mois, a conduit à 1 800 interpellations, 1 000 retraits de permis de séjour, 130 expulsions, en une semaine. La rafle, largement médiatisée, a eu lieu entre les deux tours des élections municipales. Les réfugiés, majoritairement roumains (à

NAZIS AUX USA

Tom Metzger, chef des néo-nazis américains de la White Aryan Resistance (WAR), a été condamné, le 22 octobre dernier, à 5 millions de dollars (environ 25 millions de francs) pour "incitation au meurtre". Ancien leader du Ku Klux Klan, Metzger est considéré comme le chef des "suprémacistes" américains. Il a réussi, dans les dernières années, à recréer le mouvement skin-head en plein développement depuis 1982. De 700 en 1986, les effectifs de ce groupe nazi sont passés à 7 000 l'an dernier, entourés de 30 000 sympathisants. La condamnation de Metzger fait suite au meurtre d'un jeune Ethiopien, dans l'Oregon. Les jurés ont considéré que le représentant local de WAR avait, sur son ordre, poussé deux skins locaux à tuer la victime. WAR elle-même devra verser 3 millions de dollars de dommages-intérêts et le fils de Metzger, lui aussi impliqué, 1 million. L'avocat de la partie civile, Milton Dees, a estimé que cette condamnation allait liquider la WAR. Il a rappelé que la condamnation d'une branche du Klan, les Klans Unis d'Amérique, à 3,6 millions de dommages et intérêts en faveur de la famille d'un Noir lynché par le KKK n'avait pas peu contribué à sa chute.

FAUX INDIENS

Peter MacDonald, chef Navajo suspendu de ses fonctions depuis un an, a été condamné, le 15 octobre, à 6 ans de prison et 11 000 dollars d'amende pour corruption et violation des règles de l'éthique. Les Indiens Navajos considéraient que ce "leader" était la pire catastrophe qui puisse tomber sur eux. MacDonald, pilier du Bureau des Affaires Indiennes (BAI) organisme officiel, était également l'homme-lige des grandes compagnies (minières en particulier) qui pillent les ressources naturelles des Indiens. Qu'il soit aujourd'hui condamné en dit long sur les excès de son administration.

80%), sont plus ou moins accusés de faire monter le taux de délinquance. Le chef de la police a ainsi déclaré que les délits commis par des étrangers, avaient été multipliés par trois. Une déclaration alarmiste, destinée à justifier les mesures prises contre les réfugiés. Car le policier-chef oublie de préciser que, même triplés, les délits imputables aux étrangers ne représentent que 0,63% du total de la délinquance.

INFOS-SERVICE

■ **L'ADRI propose un Brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP), option « Développement social et intégration ». Ce brevet, délivré par Jeunesse et Sports, comprend trois unités de formation (générale, pédagogique, technique) étalés sur 440 heures, en sus d'un stage pratique. Cette formation est ouverte aux amateurs sans formation, aux vacataires des services socio-culturels, aux bénévoles... Pour y participer, contactez le 40 93 05 16.**

■ **Le G.R.E.C. (Groupement de Recherches, d'Echanges et de Communication) organise régulièrement des séminaires de réflexion. Le dernier en date (13 déc.) est consacré aux « Femmes immigrées : quelles chances, pour quelles insertions sociales et professionnelles ? ». GREC : 15 av. Georges Clémenceau 94300 Tél. : 43 98 38 61**

■ **Le Centre-Sèvres, centre jésuite de formation universitaire, propose une série de cours, en début 1991, sur l'Éthique dans une société pluraliste ; Mentalité et culture arabo-sémitique et Spiritualité et « mystique » musulmanes. Les trois cycles sont indépendants. Renseignements au secrétariat du centre, 35 rue de Sèvres, 75006 Paris. Tél. 45 44 56 42.**

■ **L'association médicale franco-palestinienne (AMFP) cherche des parrains pour ses « travailleuses de la santé », jeunes femmes en formation dans les territoires occupés de Gaza et Cisjordanie. L'association mène également des opérations de parrainage d'enfants et de soutien financier aux victimes handicapées de l'intifada pour aider à leur réinsertion. Contact : AMFP, 14 rue de Nanteuil, 75015 Paris, tél. 45 30 12 08.**

■ **On enseigne désormais l'intégration à l'université. Paris III dispensera, dès janvier 91, des cours aux « gestionnaires de relations sociales » ayant affaire, sur le terrain, aux populations immigrées. Cet enseignement sera donné dans le cadre de la formation continue. Trois autres facs envisagent un projet identique.**

T H E A T R E

OUI, au TGP de Saint-Denis (93)

Une pièce de Thomas Bernhard, un auteur toujours intéressant. La mise en scène est signée Marc Liebens. C'est jusqu'au 22 décembre.

L I V R E S

COLORIAGE

J.L. Zaccarou signe un livre de coloriage pour enfants de 5 à 12 ans ; livre de poésie aussi, utilisant les mots simples de tous les jours. Calligraphie de Mme Zaccarou et dessins de leur fille, Julie. Quelle famille !

E X P O

RAPPEL

Jusqu'au 3 mars 91, à Paris, vous pouvez visiter l'exposition organisée à l'Arche de la Fraternité, autour du thème « France des Libertés, France des étrangers ».

M U S I Q U E

MARSEILLE

La Maison de l'Etranger, à Marseille, fait peau neuve. Elle annonce aussi un programme saisonnier très divers et fort intéressant. A suivre donc, pour les chants crétois, azerbaïdjanais, gitans, catalans... pour le jazz et les musiques d'Inde ou

d'Egypte..., pour le théâtre du Liban... La Maison de l'Etranger, 16 rue Antoine Zattara, 13003 Marseille, tél. 91 95 90 15.

R E V U E S

CINEMA AFRICAIN

Echanges, le « magazine de la coopération française », n°4, a publié récemment un mini-dossier sur le cinéma africain. Avec en particulier un interview du cinéaste burkinabé Idrissa Ouedraogo. Intéressant.

AUDIOVISUEL

Le catalogue de la médiathèque des Trois Mondes (vidéos et films) pour cette année vient d'être publié. Il comporte de nombreux films sur l'immigration, le tiers-monde et les productions de nombreux cinéastes étrangers.

On peut se procurer à la médiathèque, 63 bis rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, tél. 43 54 33 33.

RELIGIONS ET INTEGRATION

Migrants-formation (n°82, sept. 90) est consacré à ce thème. Autour de quatre parties : religion, culture et minorités ; l'Islam en France ; d'autres religions et pratiques ; les religions dans les contenus d'enseignement. Le numéro, 25 F, est disponible auprès du CNDP, VPC Diffusion, 77568 Lieusaint Cedex.

Cinq mesures en faveur des associations

Le Premier ministre et son secrétaire d'Etat, Tony Dreyfus, ont présenté, le 4 décembre, au Conseil national de la vie associative, cinq mesures destinées à stimuler la vie associative :

- 1) Instauration d'un « congé-représentation ». Il concerne les responsables bénévoles du monde associatif qui sont amenés à participer aux diverses commissions de concertation créées à l'initiative de l'Etat aux niveaux départemental, régional et national. Cette mesure a pour objet d'insérer dans la loi le principe du droit à autorisation d'absence et indemnités.
- 2) La seconde mesure consisterait à faire bénéficier aux bénévoles, grâce à une aide de l'Etat, des procédures de formation en principe réservées aux salariés.
- 3) Les bénévoles, siégeant dans des instances administratives mises en place par l'Etat, pourraient, en cas d'accident, recourir à la couverture assurée par le régime sécurité sociale.
- 4) Mise en place d'un dispositif pouvant permettre la reconnaissance par l'Etat de l'exercice de responsabilités bénévoles à la tête d'une association.
- 5) Création de centres départementaux pour la vie associative.

Ces propositions devraient être présentées à la session prochaine de l'Assemblée nationale. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de

SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs
CATALOGUE GRATUIT :
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce



Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cédex 11
Tél. : 48 06 88 00

Directeur de la publication
Albert Lévy

Rédaction en chef
René François
Chérifa Benabdessadok

Administration/gestion
Yves Pras

Publicité
au journal

Abonnements
Isabel de Oliveira

Chargée de communication
Mélina Gazsi

Maquette (P.A.O.)
LA GRAF
Tél. : 48 51 60 18

Impression
Montlignon Tél. 33 83 80 22

Commission paritaire
n°63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1989-12

**Pompes funèbres
Marbrerie**

**CAHEN
& Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11

E C H O S D E S C O M I T E S

FEDÉ-LOIRE ATLANTIQUE.

Deux fois par mois, la Fédé publie un bulletin d'information (tribune, programme, réflexion, poésie). Le dernier numéro paru évoque, entre autres, l'affaire Paget. Ce chroniqueur de la presse Hersant locale assimilait, dans un article, Saddam Jussein et tous les Arabes à des menteurs, prétendant même que ce mot n'existe pas dans la langue française. Le Procureur de la République a répondu à F. Levent, président du CL, que ce texte avait bien attiré son attention mais qu'il ne contient pas tous les éléments constitutifs du délit d'incitation à la haine raciale.

MEUDON. La citoyenneté continue de rassembler du monde. Ce mois, ce sont D. Tazdaïf, député européen, R. Castro, président de Banlieues 89, A. Callès, S.G. adjoint du MRAP, G. Lurier (CLAP) qui tiennent une réunion publique sur le thème « Résidents étrangers, pourquoi pas citoyens ? ».

DE VOUS A NOUS

Pour vos débats, n'hésitez pas à vous référer aux collaborateurs de Différences dont vous avez pu lire les articles dans les numéros spéciaux. Si vous vous y prenez suffisamment tôt, ils peuvent se déplacer.

LILLE. Avec le soutien du MRAP, Rachida Hadjit a porté plainte pour injures racistes et coups et blessures volontaires. Pressé de se faire payer la note, le patron du restaurant dans lequel elle dînait avec une amie, s'empresse d'appeler les forces de l'ordre. Bien que l'addition ait été réglée, les policiers embarquent R. Hadjit.

CHARTRES. En association avec l'Amicale des Antillais, projection-débat, le 4 décembre dernier, du très beau film « La vieille quimboiseuse et le majordome » de Amédé Laou. A louer auprès de K-Films; prix préférentiel pour le MRAP. 111 rue St-Maur 75011 Paris.

NAISSANCES. Sept comités locaux du MRAP sont nés ou en voie de constitution : à Crépigny-en-Valois, Vincennes, Belfort, Vichy, Arles, Orly et Morsang-sur-Orge. Bienvenue et bon vent !

AVIGNON. Les six associations du Comité des Droits de l'Homme (dont le MRAP) ont mené à bien, avec le concours de la municipalité et d'autres partenaires individuels, la première édition du festival du cinéma des droits de l'homme. 600 spectateurs et une ambiance de fête. A l'année prochaine.

FEDÉ VAUCLUSE.

Bilan et débats des représentants des CL : Avignon, Bollène, L'Isle, Valréas. La fédé a notamment pris contact avec le Conseil général pour demander la pose de l'affiche du MRAP reproduisant la loi contre le racisme dans tous les lieux dépendants du CG. A signaler également la célébration du 21 mars 91 à Moulcar, site prioritaire pour l'intégration. Le comité a également lancé une pétition pour la suppression de la double peine (lire Différences n° 108).

PLAISIR. MRAP, Plaisir Solidarité, Amnesty, LICRA, CCFD et ATD-Quart-Monde éditent une plaquette « Dessine-moi les droits de l'enfant ». Conçue et réalisée par les enfants du quartier Valibout et des responsables du Centre du livre et du Club de quartier.

ROUEN. Liliane Lainé, présidente du CL, est depuis plusieurs mois, l'objet d'agressions, menaces et insultes par voie d'inscriptions publiques, tout cela de par son activité antiraciste. Ceci n'empêche pas la poursuite de l'action. Deux initiatives sont à signaler : 1) projet d'intervention dans les communes de Quevilly, Petit-Quevilly et St-Etienne du Rouvray, lesquelles figurent parmi les 60 sites prioritaires ; 2) démarche auprès de la mission culturelle du rectorat et des enseignants afin d'apporter la contribution du MRAP aux PAE « Composition française ».

MONTPELLIER. Le CL fait son bilan. A retenir : l'enquête sur la scolarisation des enfants de nationalité étrangère dans les quartiers du Petit Bard et de la Paillade a amené le CL à adhérer à l'association des Amis de la ZEP.

VALREAS. Le CL vient d'éditer les actes du colloque tenu en mai dernier intitulé « Parmi nous les immigrés ». Prix : 20 francs. En vente au Centre d'animation Victor Hugo à Valréas (84600).

COMMISSION AMERIQUES

R. Pac tient à la disposition des militants souhaitant animer avec sa participation des soirées sur les Indiens d'Amérique une série inédite de diapositives provenant en grande partie des archives du musée de l'Homme. Le panorama est large : de l'Histoire (provenance, origines, voies des migrations), de la sociologie (occupations, habitations, costumes), de l'actualité. Le tout s'adresse à des personnes de tous âges. 1ère sortie : Lille.

MORT D'HENRI NOGUERES

Message au président de la Ligue des Droits de l'Homme

La mort d'Henri Noguères sera ressentie comme un deuil cruel par tous les militants et amis du MRAP dont il était, depuis longtemps, adhérent puis membre de son Comité d'Honneur.

Unaniment estimé pour son existence toute entière vouée aux combats pour les plus nobles causes, Henri Noguères avait cette qualité rare entre toutes d'appeler à lui le respect et tout aussitôt l'affection de ceux qui l'approchaient, dans l'action comme dans la vie. Il avait en effet la simplicité des vrais grands. C'est à cette grandeur qu'il convient de mesurer la perte que sa mort est pour nous tous. Et d'abord pour la Ligue des Droits de l'Homme, dont il fut le si prestigieux président durant dix ans.

Nous saluons l'avocat, le journaliste, le résistant, l'historien, le défenseur talentueux et inlassable de tous les droits, du Droit.

Au nom du MRAP,
Charles PALANT, Membre de la présidence
(16.11.90)

...Le Mrap telex... Le Mrap telex... Le Mrap tel

■ **Affaire Bousquet.** Le MRAP exprime son soulagement à la suite de la décision de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris qui s'est déclarée compétente pour instruire le cas de René Bousquet, poursuivi pour crimes contre l'humanité. Il espère que la Cour de Cassation confirmera cette décision, traduisant l'indépendance de la Justice et la sérénité du peuple français face à son Histoire. (20.11.90)

■ **Lycéens.** Le MRAP suit avec intérêt et sympathie le puissant mouvement des lycéens qui réclament avec force une Ecole ouvrant à tous des chances égales de réussite. Alors que la propagande raciste se repêt des échecs scolaires pour dresser l'opinion contre la population d'origine immigrée, la jeune génération, dans une union sans faille, s'en prend propositions efficaces pour sortir des difficultés. La scolarité et la formation à deux vitesses, avec des conditions différentes dans les banlieues et les centres villes, nourrit dans notre société les inégalités, les frustrations, la mal-vie qui offrent au racisme un terrain de choix. (5.11.90)

■ **Racisme en TGV.** Un grave conflit oppose les salariés du « Service 260 », service de restauration du TGV Sud-Est, à la direction de cette entreprise. Violences physiques : envoi de gaz lacrymogène par les bouches d'aération des locaux occupés. Utilisation de commandos appelés par la direction provoquant 6 blessés parmi les grévistes. Pression juridique : 2 assignations au Tribunal des Référés. Mesures d'intimidation : surveillance permanente par les fonctionnaires des Renseignements Généraux ; demande d'intervention des forces de l'ordre. Le 13 novembre 1990, M. Thuillier, directeur de l'entreprise, focalise le conflit sur la présence de nombreux travailleurs immigrés par des propos ouvertement racistes : « On en a marre de ces putains d'immigrés. Sales Arabes. » Le Mrap donnera à cette affaire les suites judiciaires qui s'imposent. (14.11.90)

■ **Révisionnisme.** Le MRAP enregistre avec intérêt et satisfaction les condamnations prononcées par la 17ème Chambre correctionnelle de Paris à l'encontre de MM. Guionnet et Mathieu pour la parution des numéros 13, 14 et 15 de la revue Révision : ils sont respectivement condamnés à 8 mois de prison ferme et 6 mois de prison avec sursis. De

nombreuses fois condamnée (numéros 7, 8, 9, 11 et 12), cette revue a fait l'objet, le 14 juin 1990, d'un arrêté ministériel portant interdiction de vente aux mineurs, à l'exposition et à toute publicité. (16.11.90)

■ **Expédition punitive raciste à Carcassonne.** Après la « descente » d'une trentaine de parachutistes du 3ème RPIMA, le 17 novembre, dans le quartier Viguier à Carcassonne, faisant plusieurs blessés, le MRAP, qui condamne toutes formes de violences, tient à exprimer son émotion et son indignation contre cette expédition punitive intolérable qui nous ramène aux sombres heures de la guerre d'Algérie. Déjà, en novembre 1987, trois parachutistes de ce même corps, après une course-poursuite dans les rues de Castres, frappaient à mort de plusieurs coups de couteau un Algérien de 32 ans, M. Sénouchi Bouchiba. Poursuivis par le MRAP, ces assassins furent condamnés par la Cour d'Assises du Tarn le 8 février 1990. [...] Par ailleurs, que des mesures préventives soient prises en organisant notamment des sessions d'information et de formation sur la Loi française contre le racisme ainsi que son affichage dans toutes les casernes de France. Contre les acteurs de cet escadron de la haine, il diligente des poursuites judiciaires en se constituant partie civile. (15.11.90)

■ **Solidarité du MRAP à l'action du comité national contre la double peine et à la grève de la faim de Mohamed Hocine.** Le MRAP qui, depuis mai 1990, a décidé de conduire une action contre la double peine (expulsions ou interdictions du territoire français venant ou non s'ajouter à une peine de prison), tient à affirmer sa solidarité avec le Comité National contre la double peine et notamment à Mohamed Hocine, en grève de la faim depuis le 4 novembre 1990. Il exprime son accord total avec les revendications de ce comité pour qu'aucune mesure d'éloignement forcé (administrative ou judiciaire) ne puisse frapper des catégories d'étrangers protégés par la loi du 2 août 1989. (14.11.90) Depuis, Mohamed a bénéficié d'une mesure de « clémence » : une autorisation provisoire de séjour de six mois. La procédure de régularisation est en cours. Les représentants du Comité sont reçus, au moment où nous mettons sous presse, par les fonctionnaires des ministères de l'Intérieur et de la Justice.